



EN DIRECT DU  
Comité  
Social  
et Economique

## CSE Extraordinaire ASC du vendredi 12 janvier 2024

L'Alliance **CGC-FO-SNAP-UNSA** c'est : **Plus pour les gros salaires, moins pour les familles !**

4 organisations syndicales (**CGC-FO-SNAP-UNSA**) renversent les principes de calcul des dotations du CSE. C'est le revenu de l'agent qui a été retenu pour **2024** pour les dotations Agents et Enfants. Plus précisément, c'est la ligne « salaire, pensions, rente de l'agent » de l'avis d'imposition, donc après déduction des frais réels ou forfait de 10% qui est retenue... Une aberration et une injustice pour le **SNU**.

Le projet **CGC-FO-SNAP-UNSA** adopté est, pour le **SNU**, un projet populiste et dangereux car il place dans les 2 premières tranches une très grande partie du personnel, et tout CDD en tranche A la première année de son embauche et ce quel que soit son salaire ! Pour le **SNU**, le budget voté risque de mettre en difficulté la trésorerie 2024. Ci-dessous le projet adopté (**CGC-FO-SNAP-UNSA**) et le projet proposé par le **SNU**.

Projet <b>CGC-FO-SNAP-UNSA</b> Tranches salaires	Montant des Dotations Agents	Projet <b>SNU</b> Tranches revenus du foyer	Montant des Dotations Agents
A : de 0 à 27 499 €	600€	A : 0 à 10 000€	600€
B : de 27 500 à 34 999€	500€	B : 10 000 à 14 000€	540€
C : de 35 000 à 44 999€	400€	C : 14 001 à 17 000€	480€
D : 45 000€ et +	300€	D : 17 001 à 24 000€	420€
E : Non communiqué (refus de donner ses revenus)	200€	E : 24 001 à 30 000€	360€
F : Universalité (dotation non réclamée)	150€	F : Plus de 30 000€	300€
		NC : non Communiqué	200€

Ce projet ne prend pas en compte la réalité économique des Agents. Il ne fait que favoriser les personnes qui grâce aux revenus parfois confortables de leur conjoint-e peuvent se permettre un temps partiel choisi et ainsi se retrouvent en tranche A. Par la diminution du nombre de tranches, il ne fait plus la différence entre un Agent qui gagne 15 000 € par an et un qui en gagne 27 000€, soit presque le double ! Idem pour les CDD : certains sont cadres ou encadrants. Pourquoi les traiter de la même façon ? Les grandes perdantes de cette affaire sont, une fois de plus, **les femmes, et plus encore les femmes seules avec enfants**, alors ils proposent de compenser ce qu'on leur prend d'une main par une « primette » forfaitaire de 100€ pour parent isolé et cela qu'on gagne 15 000 ou 50 000 € par an, et que l'on ait un ou dix enfants....

Pour le **SNU**, globalement, ce nouveau budget favorise clairement les agents les plus aisés au détriment des Agents avec enfants ayant des petits salaires qui, eux, vont perdre en moyenne **150 à 200 €** par an... Cela sonne la fin de la solidarité !

Nous contacter : [syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr)

@SNUPEOCCITANIE

@snupeoccitanie

snu\_pole\_emploi\_fsu\_occitanie

[www.snutefifsu.fr/regions/snu-pole-emploi-occitanie](http://www.snutefifsu.fr/regions/snu-pole-emploi-occitanie)



**EN DIRECT DU**  
**Comité**  
**Social**  
**et Economique**

<b>Projet CGC-FO-SNAP-UNSA</b> Tranches salaires	Montant Dotation enfant moins de 18 ans	Montant Dotation enfant de 18 à 25 ans	<b>Projet SNU</b> Tranches revenus du foyer	Montant dotation enfant moins de 18 ans	Montant Dotation enfant de 18 à 25 ans
A : de 0 à 27 499 €	300€	200€	A : 0 à 10 000€	400€	220€
B : de 27 500 à 34 999€	250€	160€	B : 10 000 à 14 000€	350€	190€
C : de 35 000 à 44 999€	200€	120€	C : 14 001 à 17 000€	300€	160€
D : 45 000€ et +	150€	80€	D : 17 001 à 24 000€	250€	130€
E : Non communiqué (refus de donner ses revenus)	100€	50€	E : 24 001 à 30 000€	200€	100€
F : Universalité (dotation non réclamée)	X	X	F : Plus de 30 000€	150€	70€
			NC : Non Communiqué	100€	50€

### **Des nouveautés dans l'approche de la dotation**

Une dotation globalisée est créée. En réalité, il faudrait dire « **dotation additionnée** » puisque désormais l'Agent disposera d'une somme unique Dotation Agent + Dotation Enfant. Libre à chacun-e de l'utiliser comme il le souhaite, toujours en libre choix. Pour être honnête, le **SNU** informe les Agents que cela peut être l'occasion pour les parents de financer plus largement les activités des enfants, par force... Comme vous n'aurez plus que 100 à 300 € par enfant de moins de 18 ans, vous pourrez sacrifier votre part Agent pour financer des colonies de vacances, des inscriptions en clubs sportifs ou de la garde d'enfants... **Chouette, non ?**

De plus, une carte Vacances va être proposée en libre choix. C'est le comble de la vision consumériste. Cette carte permettra de régler directement auprès d'un prestataire ses dépenses liées aux loisirs ou à la culture en France ou à l'étranger. Cette MasterCard est donc liée à un terminal bancaire. Un code source identifie les prestataires sur ces domaines d'activités. Soit ça passe...soit ça ne passe pas. Comble du toupet, pour le **SNU**, le prix d'achat de la carte (6 €) sera payé par le CSE sur son budget de fonctionnement (qui n'est pas dédié à ça normalement). A cela s'ajoute 12 € de frais de gestion par an et par carte. Qui va financer ce coût ? Aujourd'hui, rien n'est clair !

La dotation enfant en situation de handicap, les dotations naissance et adoption sont reconduites à l'identique.

- Les linéaires : 3,7%
- Les colonies : 2,8%
- La billetterie : 3,8%
- Week-ends : 1,6%
- Mécénat : 0,1%

Les voyages seront limités à des week-ends ou longs week-ends en France ou à proximité.

Les loisirs (qui sont les activités collectives) sont intégrés à la billetterie (qui est seulement individuelle) et donc risquent de disparaître.

**Balma, le vendredi 12 Janvier 2024**

**Nous contacter :** [syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr)

 @SNUPEOCCITANIE

 @snupeoccitanie

 snu\_pole\_emploi\_fsu\_occitanie

[www.snutefifsu.fr/regions/snu-pole-emploi-occitanie](http://www.snutefifsu.fr/regions/snu-pole-emploi-occitanie)